Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 41 (1912)

Heft: 2

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

0,95 l'un et fait ainsi une recette de 42,75. Combien de chapeaux a-t-il vendus ? — Rép. 45 chap.

2. Sur un marché on a compté 1800 têtes de bétail bovin, dont 35 % appartenaient à la race du Simmental, 28 % à celle de Schwyz et le reste à celle de Fribourg. Combien y en avait-il de chaque espèce. — Rép. 630 pièces et 504 pièces, 666 pièces.

1. Les frais de construction d'une route s'élèvent à 250,00 fr. et l'achat du terrain à fr. 2750. L'entretien de cette route coûte annuellement fr. 421, 80. Quel % des frais totaux fait cette dernière somme ? — Rép. 1,52 %.

IXme Série.

4. Un père a laissé à ses enfants 9645 fr. de fortune et 3964 fr. de dettes. Quelle fortune nette les enfants héritent-ils ? Rép. 5681 fr.

3. Un drapier achète 85 m. d'étoffe, à 7 fr. 90 cent. le mètre. et le revend à 9 fr. 65 cent. Quel est son bénéfice ? — Rép. 148 fr. 75.

2. Un fermier doit à son propriétaire l'intérêt de 2475 fr. au 4 % ; il le paie en pommes de terre, à 7, 50 fr. le q. Combien de q. lui a-t-il fournis ? — Rép. 13,20 q.

1. Une fontaine débite 12 ½ l. d'eau par minute. En quel temps aura-t-elle rempli jusqu'à une hauteur de 45 cm. un bassin rectangulaire de 3, 4 m. de long sur 6 dm. de large ? — Rép. 73, 44 m.

Xme Série.

4. Le drap et les fournitures d'un vêtement reviennent à 49 fr. 85 cent. et la façon à 36 fr. 50 cent. Quel est le prix de ce vêtement ? — Rép. 86 fr. 35.

3. Sur un traitement annuel de 3850 fr. un fonctionnaire a économisé 368 fr. 80 cent. Quelle est sa dépense moyenne par mois ? — Rép. 290 fr. 10.

2. Un corridor long de 9,75 m, large de 1,95 m. doit être recouvert de dalles carrées de 15 cm. de côté. Combien de dalles faut-il ? — Rép. 845 dalles.

1. Un capital placé au 4 ½ % rapporte 173,25 fr. en 3 mois ; quel est ce capital ? — Rép. 15,400 fr.

(A suivre.)

ÉCHOS DE LA PRESSE

Un examen médical pour les candidats à l'enseignement. — En date du 3 juillet 1911, le ministre de l'Instruction publique français a pris un arrêté aux termes duquel « nul ne peut être appelé aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice, de délégué ou de professeur dans les écoles normales primaires et dans les écoles primaires supérieures, s'il n'a préalablement subi un examen médical à l'effet de justifier qu'il n'est atteint d'aucune infirmité, maladie ou vice de constitution qui le rende impropre aux fonctions d'enseignement ». Cet examen a lieu aux époques fixées par l'inspecteur d'académie aux frais des candidats.

* * *

Effets divers mais remarquables de la pédagogie allemande. — Un élève de l'école normale de Strasbourg, surpris à copier une composition, a été si effrayé de la punition qui allait s'ensuivre qu'il a soudain perdu la parole. Un énergique traitement à l'électricité a pu heureusement la lui rendre. — A Leitz, en Poméranie, un maître administrait à un polisson une schlague vigoureuse. Soudain une formidable détonation retentit et la culotte du gamin lance des flammes ; le bâton avait porté sur une boîte de capsules : la poudrière sautait.

* * *

Préparation des leçons. — Tant que notre humaine nature éprouvera la tentation d'échapper à la dure loi du travail, tant que nous sentirons en nous l'obscure et instinctive attirance vers le moindre effort, il faudra revenir et revenir encore sur la préparation méthodique et régulière des leçons. Le *Manuel général* y revient aussi, au commencement de la nouvelle année scolaire, par la plume d'un simple instituteur de la Corrèze : « Un jour de conférence pédagogique, l'inspecteur primaire nous raconta le fait suivant : « J'entrais, dit-il, dans une classe que je n'avais encore jamais visitée ; j'y trouvai un jeune maître : Voudriez-vous, mon ami, me montrer votre cahier de préparation. — Monsieur l'inspecteur, je n'en ai pas. — Où est donc votre préparation ? — Dans ma tête, monsieur. — Eh bien, faites-la sortir. — Le malheureux essaya, mais n'y réussit guère, tant il est vrai qu'ils ont tort ceux qui s'en rapportent uniquement à leur tête ».

D'aucuns se contentent de la tenue du journal de classe, un peu détaillée ; le maître y indique les exercices et les leçons de la journée et la manière de procéder qu'il compte y employer. Ce n'est pas suffisant, car ces esquisses sont fort sommaires et il faut les recommencer tous les ans. Notre instituteur recommande de rédiger pour chaque matière des cahiers spéciaux. Mais cette préparation nécessite un travail considérable. Aussi est-il préférable de ne s'occuper que d'une seule matière par an ; l'année suivante, on entreprendra une autre branche. Au bout de 7 à 8 ans, on arriverait à posséder un fond de préparation incomparable. Et plus tard, en faisant le journal de classe, on n'a qu'à renvoyer au cahier de préparation correspondant. Il est bon de n'écrire dans ce dernier cahier que d'un côté du feuillet, afin de pouvoir inscrire sur la page d'en face, demeurée blanche, les notes et les remarques que nous jugeons utiles d'y adjoindre.

Et à côté du cahier de préparation nous pouvons constituer un dossier d'articles, de découpures de journaux, de faits, d'évènements qui peuvent nous servir dans notre enseignement. Que de fois, dans nos leçons, ne regrettons-nous pas d'avoir négligé de conserver tel fait, tel document, qui illustrerait et donnerait du relief et de la vie à notre exposé. Classons donc ces découpures et ces notes ; nous aurons ainsi notre dossier de morale, notre dossier d'histoire, notre dossier de géographie, celui d'instruction civique. Quand tel document aura vieilli il nous sera loisible de le remplacer à l'occasion. Nous échapperons ainsi à la sécheresse et à la routine.

Il est inutile d'ajouter que ni la préparation des leçons dans un

cahier ad hoc, ni la constitution de notre dossier, ne nous autorisera à cesser de tenir avec régularité notre journal de classe.

* * *

De l'instruction religieuse dans les écoles. — Dans une lettre écrite le 10 juillet 1911 aux archevêques et évêques canadiens, à l'occasion du concile plénier tenu à Québec, Pie X donne, sur l'instruction religieuse dans les écoles, des directions dont la méditation sera fort utile pour tous les pays catholiques.

« Il ne sera possible de *tout restaurer dans le Christ* que si, outre les mœurs privées et la société domestique, l'esprit du Christ pénètre jusqu'aux institutions publiques. Et comme ce résultat ne sera obtenu que si les préceptes de la sagesse chrétienne sont répandus dans tous les rangs de la société, il importe que tous ceux qui ont charge d'âmes veillent à ce que, dans les écoles élémentaires, l'instruction religieuse ne laisse jamais à désirer, mais soit donnée tous les jours à heures fixes, de façon que les enfants soient tout imprégnés de la doctrine chrétienne, qu'ils la connaissent avec exactitude et qu'ils y puisent l'amour de l'Eglise, dépositaire des dons célestes. Dans les collèges catholiques, les élèves recevront un enseignement plus approfondi de la religion, de façon qu'ils puissent, plus tard, fréquenter sans péril pour leur foi des concitoyens non catholiques, et même combattre en eux, efficacement, des préjugés qui ferment leurs âmes à la pure lumière évangélique. »

Voilà bien, tracé avec une merveilleuse précision, le programme à suivre dans nos écoles pour l'enseignement religieux : mettre nos jeunes gens en état de défendre leur foi, puis de faire des conquêtes.

(Revue pratique d'Apologétique.)

* * *

Antiféminisme scolaire. — Les instituteurs allemands sont loin d'être galants à l'égard de leurs collègues du beau sexe. « Une pétition récemment discutée à la commission de l'enseignement de la Chambre des députés de Prusse, écrit le *Manuel général*, protestait contre l'extension de l'influence féminine dans les écoles de filles et contre la nomination de directrices à la tête des écoles publiques de filles. La pétition, dont l'initiative venait de maîtres de Kiel, portait 15,500 signatures, dont 12,800 d'instituteurs et 80 d'institutrices. » Ces dernières sont sans doute des candidates déçues.

* * *

Le chant à l'école. — « Il faut veiller, lit-on dans le *Bulletin départemental du Rhône,* à la propreté du chant comme à la propreté de la peau et des vêtements; c'est affaire de convenance et de bonne tenue. La propreté du chant, c'est avant tout la justesse et la mesure. Même en dehors de la leçon de solfège, quand les élèves chantent, en marchant ou pour s'amuser, il ne faut tolérer ni les fautes d'intonation, ni les fautes de mesure. » Oui, on a raison de voir dans le chant une excellente discipline et un instrument d'éducation de premier ordre; on a tort de le considérer trop souvent comme une branche accessoire qui tient un peu de l'amusement. Eugène DÉVAUD.